

ARRÊTÉ DE COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement
Année universitaire 2025-2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le code de l'éducation, et notamment les articles L.612-6 et D.612-36-2 ;
VU la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Bourgogne Europe relatives aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la première année du Master 1 Mention Biodiversité, Ecologie, Evolution (BEE), Parcours Biodiversité et changements anthropiques : écologie, évolution, gestion (BCA) – rentrée 2026, est ainsi constituée pour l'année universitaire 2025-2026 :

Président/e : LOUAPRE Philippe, (responsable MI BCA, enseignant-chercheur)

Membres :

- **ALIBERT Paul (Enseignant-chercheur)**
- **DUFOUR Claire (Enseignant-chercheur)**
- **FAIVRE Bruno (Enseignant-chercheur)**
- **KHIMOUN Aurélie (Enseignant-chercheur)**

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement et le/la Responsable Administratif/ve sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans l'enceinte de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement et sur le site internet de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

Fait à DIJON, le 19 janvier 2026

Pour le Président,

Le Directeur de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement,



Bruno FAIVRE